MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-493

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 25 septembre 2026 par Monsieur JOSSELIN Estéban, Président de l'association « Direnn Kreiz », domicilié 44 bis rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er : Monsieur JOSSELIN Estéban est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 10 octobre 2026 de 08h00 à 22h00, à l'occasion du « Concours Fédération des sports » à Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 02 octobre 2026

Pour L'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE MOREAC (Morbihan)